

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 1^{er} mars 2007

CG 07/1^{ère}/III-16

EXTENSION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Lors de la session du 19 décembre 2006, je vous ai fait part de mon intention de moderniser le service des Archives Départementales qui n'est plus en mesure, aujourd'hui, d'accueillir convenablement le public et le patrimoine écrit que les collectivités, administrations et particuliers souhaitent ou doivent légalement lui confier.

Les Archives départementales, créées en 1810, occupent depuis 1902 l'ancienne école normale de garçons, située aux 12-18 avenue du X^e Dragons, sur un terrain de 2 800 m² comprenant trois corps de bâtiment en U, un jardin et deux impasses.

Actuellement, notre service ne dispose plus de place dans ses magasins pour prendre en charge les archives définitives qui constituent la matière première de l'histoire de notre département dont nous allons, en 2008, célébrer le bicentenaire. Quant à l'exiguïté de la salle de consultation de documents, elle ne satisfait pas à la réception du public.

Le bâtiment actuel, réaménagé en 1960 puis agrandi en 1980, n'est plus adapté à un public **qui a doublé** en 15 ans.

L'engouement pour les archives, qui n'a fait que croître depuis trente ans, correspond à une recherche d'ancrage des Tarn-et-garonnais d'aujourd'hui et d'hier dans leur passé rural. Commenant par des recherches familiales, il évolue en travaux d'histoire communale aussi bien qu'en travaux plus érudits. Avec leurs documents remontant à l'époque carolingienne mais aussi leur bibliothèque et leur collection de presse régionale, les Archives sont un centre de ressources pour les chercheurs de tous pays.

Après m'être entretenu avec le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Midi-Pyrénées, qui m'a donné des assurances sur une participation de l'Etat pouvant se monter à 30 % du coût d'objectif de la restructuration de ce service, je crois venu le moment de soumettre à votre approbation le principe d'une **étude de faisabilité** du réaménagement des Archives départementales qui explorera deux pistes :

- soit **l'aménagement et l'extension sur place** des locaux existants, (avec acquisition d'une propriété contiguë)
- soit la construction d'un **nouveau bâtiment**.

Je vous présenterai cette étude à l'occasion de l'une de nos prochaines sessions, afin qu'une fois déterminée l'option choisie, nous arrêtons un plan pluriannuel pour l'aménagement de nos Archives Départementales.

Je vous propose en conséquence d'approuver le principe d'une étude de faisabilité comparant les avantages, les inconvénients et les coûts respectifs d'une restructuration-extension sur site ou d'un bâtiment à construire.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le principe d'une étude de faisabilité comparant les avantages, les inconvénients et les coûts respectifs d'une restructuration-extension du service départemental d'archives sur le site ou d'un bâtiment à construire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,